

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 20 Février 2020

Convocation du 14 février 2020

Présidence : Éric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), MM. TAVEL, MICHON, Mmes KORDYLAS et BUISSET (Adjoints), MM. GIAUFFRET, BERNARD, GAUDET, Mmes CHARBONNET, JACQUET, DUCOLOMB, MM. MINANGOY et VERCHERE

Excusée : Mme FOURNOL

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame Christine KORDYLAS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 20 février 2020 à 20 h 00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de l'ordre du jour en rajoutant une question relative à la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 suite à la délibération prise le 19 décembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

I - DPU

Le Conseil Municipal a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant une vente consorts BRÉDY/ELTIA Promotion au lieudit hameau des Rippes.

Cette propriété étant incluse dans le périmètre de la zone CADRAN, la demande a été transmise à INTERRA (ex. CAP 3B) titulaire du droit de préemption.

II - Finances

A. Lotissement le Clos la Garenne

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur le 1^{er} Adjoint qui informe le conseil municipal que les travaux de viabilisation du lotissement communal sont achevés.

Puis il précise :

- que conformément au CCTP, les travaux de bordures devaient être réalisés par l'entreprise retenue lors de l'appel d'offre,

- que vu le retard pris dans la réalisation desdits travaux, certains propriétaires ont pris l'initiative de clore leur parcelle eux-mêmes et à leurs frais,
- que l'entreprise FONTENAT TP, compte tenu de cette situation, a effectué une moins-value correspondant aux rangs de moellons non fournis et non posés pour 4 propriétaires conformément

Lots	Propriétaires	Longueur	Coût HT	Coût TTC
2	M. Mme Alain SIMONNET	22 m	24,75 x 22 = 544,50	653,40 €
3	Clément REVELUT / Alexandra PONTUS	38 m	24,75 x 38 = 940,50	1 128,60 €
7	Michel PERCHOUX / Elysabeth SCHEMANN	17 m	24,75 x 17 = 420,75	504,90 €
8	M. Mme Axel THOMAS	18 m	24,75 x 18 = 445,50	534,60 €
TOTAUX			2 351,25 €	2 821,50 €

au tableau ci-après pour un coût de 24,75 euros HT le ml

Le conseil municipal, compte tenu que l'entreprise a effectué une moins-value sur le montant du marché au profit de la collectivité, décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. THOMAS) de rembourser aux 4 propriétaires concernés les sommes mentionnées dans le tableau présenté.

B. Forêt communale

Le conseil municipal approuve le programme 2020 proposé par l'ONF pour un coût HT estimé à 3 000,00 euros tel que présenté dans le tableau ci-après :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégagement manuel de plantation Localisation : parcelle 5 Remplacement des protections 	2,60	HA	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégagement mécanique de plantation Localisation : parcelle 5 	2,60	HA	
Sous- total			3 000,00 € HT

C. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 décembre 2019 par laquelle il l'a autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2020.

Puis il l'informe que les services de la Trésorerie ont fait 2 remarques sur cette délibération à savoir :

- la date du vote ne peut être en année N-1
- la ventilation des crédits doit obligatoirement être effectuée par opération étant donné que le budget primitif est voté avec des chapitres « opérations d'équipement ».

Afin de se mettre en conformité, le conseil municipal :

- décide d'annuler sa délibération du 19 décembre 2019

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement pour lesquelles il n'y a pas eu suffisamment de restes à réaliser conformément au détail ci-après :

Articles	Opérations	Libellés	Crédits 2019	Montants autorisés (1/4)
202		Frais documents urbanisme	5 000,00	1 250,00
21568	178	Défense incendie	20 526,00	5 131,00
2152		Installation de voirie	1 860,00	465,00
2188	168	Autres immo corporelles (scolaires)	1 874,00	468,00
2313	150	Extension et rénovation salle polyvalente	914 577,00	228 644,00
2313	177	Mise en accessibilité	69 696,00	17 424,00
2188	163	Autres immo corporelles (divers)	17 100,00	4 275,00
Total				257 657,00

III - Questions diverses

Le conseil municipal :

- établit les différents tours de garde pour les élections Municipales du 15 mars 2020 ;
- fait un point sur la confection du bulletin municipal et des documents de cartographie ;
- prend connaissance du compte rendu de l'assemblée générale des Donneurs de sang ;
- fait un point sur le dossier « boulangerie » .

En fin de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une réunion pour voter les comptes administratifs 2019 aura certainement lieu avant le 15 mars sous réserve de la réception des comptes de gestion de la Trésorerie.

Il tient d'ores et déjà à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour ces 6 années passées à ses côtés et le travail fourni par chacun.

☞ Séance levée à 21 h 30 ☞

oo 0 oo

Fait à Certines, le 28 février 2020

Le Maire,
Éric THOMAS



(Handwritten signature of Eric Thomas)